

ACTION SOCIALE**Prestations de télé-assistance et de maintenance dans les foyers logements**

Avenants

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Par délibération en date du 20 décembre 2007, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés de télé-assistance dans les quatre foyers logements municipaux comme suit :

- Lot n°1 : « Télé-assistance dans les quatre foyers logements municipaux » à la société Immoveille pour un montant annuel minimum de 100 000 €HT et maximum de 150 000 € HT.
- Lot n°2 : « Maintenance préventive et curative du matériel de télé-assistance acquis par la Ville » à la société Immoveille pour un montant annuel minimum de 8 500 €HT et maximum de 10 000 €HT.

Ces marchés ont été notifiés le 1^{er} février 2008 au titulaire pour une durée d'un an reconductible trois fois à l'échéance de chaque période, soit une durée totale du marché de 4 ans.

La fermeture du foyer Louis Bertrand a pour conséquence de diminuer ces prestations et nécessite de proposer un avenant aux marchés initialement prévus.

Lot n°1

La prestation de télé-assistance pour le foyer Louis Bertrand (32 logements) est supprimée mais elle est maintenue pour les trois autres structures gérées par la Ville, à savoir le foyer Danielle Casanova, le foyer Chevaleret et le foyer Ambroise Croizat. Cette prestation comprend une veille 24h/24h et une intervention de personnel qualifié en cas d'alerte auprès des résidents hébergés dans ces établissements.

Cette modification n'a pas d'incidence financière sur les montants minimum et maximum annuels prévus.

Lot n°2

La fermeture du foyer Louis Bertrand induit une diminution du nombre d'appareils à maintenir en état de fonctionnement au domicile des résidents des trois foyers logements en activité. La maintenance annuelle curative et préventive du matériel de télé-assistance concerne désormais 90 appareils au lieu de 122.

Par conséquent, les montants annuels sont en diminution de 26 %.

Les nouveaux montants annuels minimum et maximum sont les suivants :
Montant minimum annuel avenant compris : 6 270 €HT,
Montant maximum annuel avenant compris : 7 377 €HT.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver les deux avenants aux marchés relatifs à la prestation de télé-assistance dans les foyers logements comme suit :

- l'avenant n°1 au marché relatif à la télé-assistance des foyers logements modifiant le nombre de foyers logements entrant dans le champ d'exécution du marché et
- l'avenant n°1 diminuant de 26% les montants minimum et maximum du marché relatif à la maintenance préventive et curative du matériel de télé-assistance.

P.J. : avenants

ACTION SOCIALE

Prestation de télé-assistance dans les foyers logements

A) Avenant n°1 au lot n°1

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 20 décembre 2007 autorisant le Maire à souscrire le marché de télé-assistance des foyers logements municipaux à la société Immoveille,

considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 600 000 €HT,

considérant que la fermeture du foyer Louis Bertrand entraîne une modification de la prestation de télé-assistance,

considérant en conséquence que cette modification nécessite de passer un avenant n°1 au marché initial,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'avenant n°1 au marché de télé-assistance des foyers logements de la Ville conclu avec la société Immoveille et autorise le Maire à le signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 20 AVRIL 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 AVRIL 2010

ACTION SOCIALE

Prestation de maintenance des matériels de télé-assistance dans les foyers logements

B) Avenant n°1 au lot n°2

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 20 décembre 2007 autorisant le Maire à souscrire le marché de maintenance des matériels de télé-assistance des foyers logements municipaux à la société Immoveille,

considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 40 000 €HT,

considérant que des modifications des prestations sont rendues nécessaires par la fermeture du foyer Louis Bertrand,

considérant en conséquence que la diminution de 26% des montants minimum et maximum de la prestation de maintenance préventive et curative du matériel de télé-assistance nécessite de passer un avenant n°1 au marché initial,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maintenance préventive et curative des appareils de télé-assistance conclu avec la société Immoveille portant diminution de 26% des montants minimum et maximum et autorise le Maire à le signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 20 AVRIL 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 AVRIL 2010